Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 12 mars 2021 à 17 h 00

L'an deux mille vingt et un le douze mars à dix sept heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle des Fêtes, sous la Présidence de Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire, à la suite de la convocation du 08 mars 2021, laquelle a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Président: Monsieur Didier MARÉCHALLE, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 19

18 présents : Didier MARÉCHALLE, Maire, René SCAILTEUX, 1^{er} adjoint, Nicole GOURMEZ, 2^{ème} adjoint, Christophe LEBRUN, 3^{ème} adjoint, Francine RICHEZ, 4^{ème} adjoint, Julien GOEMAERE, 5^{ème} adjoint, Franck DEFOSSEZ, Marie-Françoise BUISSET, Hervé SERUSIER, Cécile COLPIN, Stéphane LEBLEU, Pierre CZERIBA, Chloé GOMANNE, Christian PECQUEUX, Marie-Thérèse DESICY, William LEMAIRE, Fabienne DUBUS, Annie WYART.

1 absente : Madame Angèle DUPUY.

Secrétaire de séance : Madame Annie WYART.

1) Mise aux voix de la séance du 29 janvier 2021

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte-rendu de la séance du 29 janvier 2021. A 14 Pour et 4 Abstentions, le Conseil Municipal approuve le compte rendu.

2) Vente des parcelles D 240, D 241, D 1688 et D 1689 situées 53 bis, rue Jean-Jaurès

Suite au Règlement National d'Urbanisme, l'estimation des parcelles D 240, D 241, D 1688 et D 1689 de 2016 n'est plus valable. En effet, les parcelles D 240 partie et D 241 se situent maintenant en zone urbaine, alors que les parcelles D 240 partie, D 1688 et D 1689 se situent en zones agricoles. De ce fait il est nécessaire d'annuler la délibération 2016-43 du 06 septembre 2016 ayant pour objet « Rue Jean-Jaurès : vente des parcelles D 240, D 241, D 1688 et D 1689.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'avis du service des domaines du 26 février 2021 pour l'estimation des parcelles D 240 (2a 68ca), D 241 (2 a 54 ca), D 1688 (3a 30 ca) et D 1689 (2a 40ca) pour un total de 11 500,00 € pour l'ensemble des 4 parcelles.

Il sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la mise en vente de ces 4 parcelles au prix de 11 500,00 €.

Après délibération, à 14 POUR et 4 CONTRE, les membres du Conseil Municipal acceptent l'annulation de la délibération 2016-43 du 06 septembre 2016 et de vendre les parcelles D 240, D 241, D 1688 et D 1689 pour 11 500,00 €.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents se rapportant à la vente de ces parcelles.

3) Permis de louer

L'objectif du permis de louer est de lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil. Pour l'intercommunalité où, à défaut, la commune qui met en place le « permis de louer », il s'agit de s'assurer que les logements mis en location ne portent atteinte ni à la sécurité des occupants ni à la salubrité publique, en demandant au propriétaire d'effectuer soit une déclaration, soit une demande d'autorisation préalable à la mise en location de son logement.

Le permis de louer s'étendra sur le territoire de la CA2C et ne sera que pour les communes volontaires : la CA2C ayant la compétence habitat.

En février 2021, une conférence des Maires a eu lieu et a tenu pour objet le dispositif du permis de louer. Il en est ressorti que 25% des logements loués au sein de la CA2C sont indignes.

Ce dispositif sera une expérimentation pour la durée d'un an. La CA2C se charge d'instruire le dossier et propose d'instruire la procédure. Le dispositif est sur la base du volontariat des communes.

Il est demandé à notre commune d'adopter les dispositions prévues par la CA2C pour la mise en place du permis de louer. La commune retient le principe de déclaration de louer.

Après délibération, à 14 POUR et 4 ABSTENTIONS, les membres du Conseil Municipal acceptent le régime de la déclaration pour le permis de Louer.

4) Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantes sur le territoire du SIAVED

Nos collectivités sont confrontées de manière récurrente à des problèmes d'enlèvement et de traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers et assimilés et/ou amiantés.

Afin de mutualiser les coûts engendrés par ces situations sur l'ensemble de son territoire, le SIAVED se propose d'être le coordonnateur d'un groupement de commandes au sein duquel la C.A.P.H., la C.A.2.C., la C.C.C.O. et les communes formant son périmètre pourraient adhérer.

Une convention reprenant l'ensemble des dispositions administratives, techniques et financières pour le fonctionnement de ce groupement de commande est a signé si notre commune souhaite y adhérer.

En conséquence, il vous est demandé d'autoriser l'adhésion de la commune de BUSIGNY au groupement de commandes ayant pour objet l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantes sur le territoire du SIAVED et d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la convention.

5) Résultat de l'appel d'offres : « Ascenseurs de la salle de fêtes et de la mairie »

Monsieur René SCAILTEUX, adjoint aux travaux, présente le sujet

Monsieur le maire rappelle les projets d'installations d'ascenseur pour desservir les étages de la salle des fêtes et de la mairie et permettre leur accès aux personnes à mobilité réduite.

Il précise qu'une consultation de 4 entreprises a été conduite par monsieur Christian Sueur, architecte en charge de la maitrise d'œuvre.

Toutes les entreprises ont déposé une offre, l'ouverture des plis a eu lieu le 23 février 2021 au cours de la réunion de la commission d'appel d'offres réunie à cette fin.

Les offres étant recevables, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir valider la proposition de la commission d'appel d'offres et de bien vouloir attribuer les travaux comme suit :

r à la salle des fêtes		
Montant HT	Montant TTC	
enseur		
26 400 €	31 680 €	
29 305.79 €	35 166.95 €	
1 877.74 €	2 253.28 €	
r à la Mairie		
Montant HT	Montant TTC	
enseur		
19 960 €	21 057.80 €	
4 562.74 €	5 475.29 €	
982.31 €	1 178.77 €	
	26 400 € 29 305.79 € 1 877.74 € r à la Mairie Montant HT enseur 19 960 €	Montant HT Montant TTC enseur 31 680 € 29 305.79 € 35 166.95 € 1 877.74 € 2 253.28 € r à la Mairie Montant HT Montant HT Montant TTC enseur 19 960 € 4 562.74 € 5 475.29 €

Après délibération à 14 voix POUR et 4 contre, le Conseil Municipal valide la proposition de la commission d'appel d'offres et retient les entreprises proposées conformément au tableau ci-dessus.

6) Renouvellement du Label « L.A.L.P. » pour une année

Madame Nicole GOURMEZ, Adjointe aux affaires scolaires, présente le sujet

La CAF du Nord, nous informe que :

Les structures ayant un label L.A.L.P. (Lieu Accueil de Loisirs et de Proximité), arrivées à échéance au 31/12/2020 doivent renouveler leur label.

Le 1^{er} janvier 2022, le L.A.L.P. passera en « PS jeunes ».

Nous aurons à délibérer de ce changement.

Afin de continuer à percevoir les prestations de services, il est nécessaire de renouveler le label au moins 1 an pour couvrir l'année 2021.

Pourquoi un Label CAF:

Pour bénéficier des subventions de la CAF, le L.A.L.P. doit obtenir le label CAF.

Comment l'obtenir:

- En réalisant un diagnostic, il doit ressortir les besoins et les attentes des jeunes
- Etablir un projet éducatif et pédagogique
- Présence d'un encadrement, minimum 2 personnes
- Avoir des locaux adaptés aux jeunes

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le renouvellement du label « L.A.L.P. » pour l'année 2021.

7) Débat d'orientation budgétaires

Monsieur Christophe LEBRUN, adjoint aux finances présente le débat d'orientations budgétaires pour 2021.

Monsieur le maire précise que le rapport d'orientation budgétaire n'est pas une obligation pour les communes de moins de 3500 habitants mais il lui a semblé utile de le préparer pour la commune dans la mesure où des choix budgétaires sont à faire dans un contexte particulier qui permet d'utiliser les différents plans de relance qui sont pour la commune des opportunités supplémentaires de développement ou d'amélioration du cadre de vie et de la sécurité.

Monsieur le maire passe la parole à M Christophe Lebrun qui rapporte le travail fait sur les différentes orientations budgétaires à prendre à moyen terme.

Monsieur Christophe Lebrun, adjoint aux finances, expose :

Le rapport d'orientations budgétaires porte sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement, il s'appuie sur des prévisions d'investissement, sur les réalisations précédemment engagées et des prévisions de recette. En complément il présente également la structure de la dette.

L'objectif du rapport est double :

• Réaliser un bilan du passif laissé par la précédente municipalité et rechercher les possibilités de sa prise en charge dans le contexte financier actuel de la commune (factures impayées, gestion des investissements mal préparés – cantine scolaire, mise en sécurité de la traversée du village, arboretum...)

• Lister les dépenses de fonctionnement obligatoires et nécessaires pour la bonne marche de notre commune (formation informatique, formation phyto, CACES, achat d'équipement de protection individuelle...) et ainsi intégrer notre programme d'investissement en fonction des surplus du budget de fonctionnement.

Orientations relatives aux dépenses de fonctionnement.

Augmentation de 5% pour l'ensemble des dépenses courantes et 8% pour les dépenses liées à l'évolution du prix des matières premières (dépenses liées aux besoins des services techniques).

Les dépenses de personnel non titulaire ont été revu en nette hausse afin de réaliser dans de bonnes conditions l'entretien des immeubles et espaces communaux.

Le remboursement des différentes factures SUEZ non réglées a été prise en compte et étalées sur 3 ans.

Scenario des recettes de fonctionnement :

Pour les recettes, l'analyse a été différente et essentiellement basée sur le fait que l'intervention de l'Etat allaient de plus en plus être restrictive

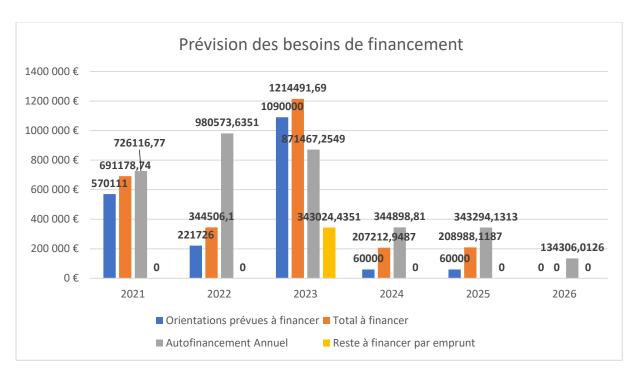
	1	1	épenses de fonctionne			
2020	2021	2022	2023	2024	2025	
1 408 662 €	1 489 845 €	1 514 710 €	1 552 123 €	1 538 083 €	1 575 997 €	
		(B) - prévision des re	ecettes de fonctionner	nent		
2020	2021	2022	2023	2024	2025	
1 799 339 €	1 747 700 €	1 755 700 €	1 765 700 €	1 775 700 €	1 775 700 €	
		(C) = (B -A) - Prévision	excédent de fonctionr	nement		
2020	2021	2022	2023	2024	2025	
390 677 €	257 855 €	240 990 €	213 577 €	237 617 €	199 703 €	
	Re	port du budget de fond	ctionnement de l'excé	dent (N-1)		
2020	2021	2022	2023	2024	2025	
	390 678,00 €	648 533,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	
		Prévision de rep	oort en investissement	:		
2020	2021	2022	2023	2024	2025	
	0,00€	889 523,00 €	213 577,00 €	237 617,00 €	199 703,00 €	

Prévision de financement des orientations d'investissement.

Les orientations prévues ont été établies sur une réflexion de valorisation du patrimoine communal.

PREVISIONS DES BESOINS DE FINANCEMENT DES ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT									
Années du mandat									
	2021	2022	2023	2024	2025	2026			

Orientations prévues à financer	570 111 €	221 726 €	1 090 000 €	60 000 €	60 000 €	0€	<u>2 001 837 €</u>
Amortissement des	121 068 €	122 780 €	124 492 €	126 235 €	128 010 €		
capitaux empruntés avant							
2021							
Emprunt financement		0€	0€	0€			
2021							
Emprunt financement			0€	0€	0€		
2022							
Emprunt financement				20 978 €	20 978 €		
2023							
Emprunt financement					0€		
2024							
Emprunt financement							
2025							
<u>Total à financer</u>	691 179 €	344 506 €	1 214 492 €	207 213 €	208 988 €	0€	
FCTVA s/investissement	80 000 €	56 113 €	21 823 €	107 282 €	5 905 €	5 905 €	
Virement section		889 523 €	213 577 €	237 617 €	199 703 €	0€	
fonctionnement							
Excédent investissement	646 117 €	34 938 €	636 068 €		137 686 €	134 306 €	
reporté							
Autofinancement Annuel	726 117 €	980 574 €	871 467 €	344 899 €	343 294 €	134 306 €	
Reste à financer par	0€	0€	343 024 €	0€	0€	0€	343 024 €
emprunt	0.6	0.6	343 024 €	0.6	0.6	0.6	<u>545 024 E</u>
emprune		Evaluation de	s annuités d'empi	runt à réalise	r		
taux intérêt %		1				2	
taux interet %	2	2	2	2	2	2	
Durée du financement	3	8	20	5	5	5	
(ans)							
Annuité de	0,00€	0,00€	20 978,25 €	0,00€	0,00€	0,00€	
remboursement à partir de							
N+1 liée à l'emprunt de							
l'année N							



Structure de la dette

Objet	Date de	Durée	Montant	Taux	Périodicité	Montant	Date de fin
Objet	souscription	(ans)		(%)	des charges	échéance	Date de IIII
Cantine scolaire 1	2020	20	531 550,00 €	1,1	Trimestrielle	7 413,13 €	31/12/2040
Cantine scolaire 2	2019	15	500 000,00 €	1,34	Trimestrielle	9 212,77 €	01/08/2034
Trésorerie	2016	12	500 000,00 €	0,7	Annuelle	43 586,74 €	15/12/2028
Travaux	2015	12	300 000,00 €	2,83	Annuelle	29 833,59 €	01/08/2026
Travaux Ecole	2006	15	140 000,00 €	3,93	Trimestrielle	2 988,38 €	25/05/2021

En conclusion de cette présentation, Monsieur le maire rappelle que telles qu'elles sont décrites les orientations budgétaires prévues sur la période de 2021 à 2025 permettent d'assurer le financement d'un volume d'investissement de 2 000 000 € en limitant le recours à l'emprunt (un seul emprunt prévu en 2023).

Ce volume ne prend pas en compte la totalité des opérations qui seraient nécessaires pour améliorer la qualité de l'ensemble du patrimoine communal notamment l'immobilier, les orientations feront périodiquement l'objet d'un réexamen pour en garantir la pertinence et la priorité.

L'excédent de la section de fonctionnement étant la source de financement principale des opérations il convient de le garantir scrupuleusement, avec d'autant plus de rigueur que celui est orienté à la baisse à l'échéance de cinq ans.

La gestion budgétaire sera sur la période contrainte par le poids d'engagement arrivant à échéance (projet d'arborétum) et de charges à incorporer (Dette Suez)

En matière budgétaire il faut donc dès maintenant :

- Maitriser les couts et la pertinence des investissements,
- Utiliser au mieux les possibilités de financement externes (subventions),
- Maitriser les dépenses de fonctionnement pour dégager un excédent à la hauteur des ambitions.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de prendre acte de ce rapport et de sa présentation.

Relevé des décisions prises

Ordre de service pour les travaux de sécurisation du RD21

- Signature d'un bail accordé à Madame Dupas Leriche pour l'occupation à temps partagé d'un cabinet de la maison médicale − 60 € /mois
- Ordre de service donné pour travaux de prévention des remontées capillaires à Home traitement (2 674.10 €)
- Ordre de service donné aux Ets Thieuleux Couvertures pour la dépose de cheminées, de réparation de toiture et la pose d'un velux au logement du 42, rue de la gare (3 609 €)
- Achat des fenêtres pour le logement du 42, rue de la gare à la Société Home Traitement pour 3 205.05 €
- Signature d'une convention de maitrise d'œuvre avec le cabinet Cible VRD pour la préparation des appels d'offres des chantiers de la rue Calmette et Gabriel Péri − 9 900 € TTC

Informations:

Monsieur le Maire donne connaissance :

Evolution des tarifs de Noréade.

Commune de BUSIGNY

Tarif 2020(€HT)	Commune	Noréade	Pourcentage
Partie fixe(/an)	0	72,78	0
Partie proportionnelle (/m3)	1,55	1,72	90%

Lissage jusqu'en 2032

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Partie Fixe	0%	9%	18%	27%	36%	45%	54%	63%	72%	81%	90%	100%
Partie proportionnelle	90%	91%	92%	93%	94%	95%	96%	97%	98%	99%	100%	100%

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 25.